

NORMANDIE EQUINE VALLEE

N°: 2022-07

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Sur l'approbation de l'affectation du résultat de fonctionnement de la gestion 2021

Réunion du 28 mars 2022

Réunis le 28 mars 2022 à 14h00, à Saint Contest sous la présidence de Madame Malika CHERRIERE,

Sont présents avec voix délibérative : Mesdames Julie BARENTON-GUILLAS, Malika CHERRIERE, Patricia GADY-DUQUESNE, Sophie GAUGAIN et Messieurs David FONTAINE et Patrick JEANNENEZ.

Sont excusés : Mesdames Sophie DE GIBON, Christine EVEN, Audrey GADENNE, Florence MAZIER, Angélique PERINI, Emmanuelle TREMEL et Messieurs Antoine CASINI, Xavier CHARLES et Emmanuel PORCQ et Serge TOUGARD.

Le comité syndical de Normandie Equine Vallée,

Après avoir pris connaissance du rapport de Madame la Présidente du Syndicat mixte et entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Constatant en section fonctionnement, le résultat 2021 suivant : 259 568, 68€,
Constatant en section d'investissement, le résultat 2021 suivant : 2 302 945,38€

DECIDE à l'unanimité d'affecter :

- la totalité de l'excédent en fonctionnement 2021 soit 259 568, 68€ aux dépenses de fonctionnement 2022 (compte 002),
- la totalité de l'excédent en investissement 2021 soit 2 302 945,38€ aux dépenses d'investissement 2022 (compte 001).

AUTORISE la Présidente à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

La Présidente du syndicat mixte


Malika CHERRIERE